

Chers parents,

Après consultation des élus locaux, de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale et des équipes enseignantes, la communauté de communes (CCPNL), en accord avec les directrices des écoles, a décidé de différer l'ouverture des écoles du secteur au **18 mai**.

Compte tenu de la très difficile mise en place du protocole sanitaire décision a été prise de n'accueillir, jusqu'au 02 juin, que les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) **qui en ont fait la demande par retour du sondage**. Ceux-ci seront accueillis par petits groupes de 12 élèves maximum.

De nouvelles modalités seront peut-être proposées à compter du 02 juin mais nous n'avons pas d'informations à ce jour.

Cependant, pour cette période du 18 mai au 02 juin, pourront également être accueillis tous les jours les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise dont voici la liste :

- **Services de l'Etat**
  - \* Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
  - \* Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie
  
- **Professionnels de santé libéraux**
  - \* Médecins
  - \* Sages-femmes
  - \* Infirmières
  - \* Ambulanciers
  - \* Pharmaciens
  - \* Biologistes
  
- **Tous les Personnels des établissements de santé**
- **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants**
  - \* EHPAD et EHPA (personnes âgées)
  - \* Etablissements pour personnes handicapées
  - \* Services d'aide à domicile
  - \* Services infirmiers d'aide à domicile
  - \* Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts
  
- **Autres personnels**
  - \* Professionnels de sécurité publique, police, gendarmerie, armée, pompiers
  - \* Facteurs
  - \* Enseignants

Si vous êtes concerné par ce dispositif et si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli, merci de bien vouloir envoyer rapidement un mail à l'école : [ec-greenville-en-beauce@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-greenville-en-beauce@ac-orleans-tours.fr)

Pour les personnes dont les enfants ne pourront être accueillis vous pouvez faire une demande d'attestation d'impossibilité d'accueil pour votre employeur, je vous la transmettrai par mail.

Le travail à distance sera poursuivi durant toute cette période, mais les enseignantes seront moins disponibles pour les corrections et les réponses aux mails.

Nous vous ferons parvenir dès que possible le protocole d'accueil mis en place pour que cette reprise progressive se passe dans le strict respect des consignes sanitaires.

Nous sommes conscientes, mes collègues et moi-même, de la gêne que peut occasionner une telle décision. Nous restons à votre écoute pour toute question ou interrogation.

Bien cordialement,

Mme Patinote